

Certains crédits ouverts à la section d'investissement du budget 1975 étant insuffisants :

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

les crédits complémentaires suivants sont votés :

- article 2325 : pg 06/75 : aménagement de la bibliothèque municipale 349.01 F.
- article 235 : pg 36/74 : création d'une zone de loisirs sur le Plateau 13 081.02 F.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres résultant d'excédents de recettes.